



Projet stratégique pour l'administration territoriale de l'État (PSATE) : la CGT n'amendera pas !

COMMUNIQUÉ CGT — MONTREUIL > 30 SEPTEMBRE 2021

L'union fédérale des syndicats de l'État – CGT a été reçue, le 21 septembre dernier, par Madame Michèle Lugrand, cheffe de la mission interservices pour l'administration territoriale de l'État, au sujet du Projet stratégique pour l'administration territoriale de l'État (PSATE).

Dans le prolongement de la réunion du 1^{er} septembre dernier et de la présentation qui en avait été faite à l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels des directions départementales interministérielles et des préfetures, la CGT est notamment intervenue sur les points suivants :

I: La nécessité de cesser des processus de réformes cassant toujours plus l'organisation territoriale des services publics de l'État, au risque de générer de nouvelles pertes d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques et de la qualité du service public rendu, d'aggraver les conditions de travail et de vie des personnels, de provoquer une nouvelle perte du sens du travail.

Après plus d'une décennie de réformes, alors que les secrétariats généraux communs aux DDI et aux préfetures, les DREETS et les DDEETS, DEETS – PP, viennent d'être créés et que plus rien ne fonctionne ou presque dans d'innombrables services, le moment n'est pas venu d'en rajouter !

Dans le même temps, il n'est pas acceptable que les pouvoirs publics actuels souhaitent conclure un tel PSATE 2022 – 2025 engageant ainsi les prochaines mandatures à quelques mois des prochaines élections présidentielles et législatives.

II: Porteuse d'une autre conception de la démocratie sociale, du rôle et de la place des organisations syndicales, la CGT a réitéré, conformément aux textes qui organisent les champs de compétence des comités techniques, la nécessaire saisine pour débat et avis, le cas échéant, des comités techniques: le Comité Technique Central des DDI, le Comité Technique Spécial des Préfetures, les Comités Techniques des ministères impactés par une telle construction.

III: Contrairement à l'esprit du projet de texte communiqué aux organisations syndicales, la CGT a réitéré la nécessité de **rompre avec la logique de priorisation des missions**, dans l'objectif de procéder à une nouvelle séquence d'abandons, de privatisations, d'externalisations, de transferts de ces dernières.

Pour la CGT, si plan stratégique il doit y avoir c'est dans un objectif de **reconquête et de développement des missions de service public** susceptibles de répondre aux défis de la crise et d'une fracturation de plus en plus préoccupante de notre société que ce dernier doit être construit.

La CGT a par ailleurs réitéré sa demande visant à reconstruire les compétences ministérielles au moyen notamment du portage des politiques ministérielles par les ministères eux-mêmes, de la gestion ministérielle des personnels, de leurs droits et de leurs garanties, la reconstruction des chaînes ministérielles de commandement, d'administrations et de ministères dotés de réseaux déconcentrés de pleine compétence et de plein exercice des niveaux régionaux aux niveaux départementaux et infra-départementaux.

.../...



La CGT a par ailleurs demandé que les engagements pris s'agissant du respect de l'indépendance de l'inspection du travail et des personnels soient respectés.

Clairement, la CGT s'est déclarée opposée à l'organisation d'une nouvelle montée en puissance des pouvoirs des préfets qui concentrerait de plus en plus de compétences concernant la gestion des personnels ou l'organisation – y compris dérogatoire – des politiques et des services publics au détriment des principes d'égalité de traitement et de continuité.

IV: Sur les chantiers « RH » dits de convergence, la CGT a réaffirmé la nécessité de mesures permettant d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnels – action sociale – restauration collective – mobilités choisies et non imposées – nombre du cycle des mobilités – etc., encore faut-il que de telles évolutions ne se fassent pas au détriment des politiques et des moyens budgétaires des ministères à l'image du transfert au ministère de l'intérieur de crédits considérables de différents ministères aujourd'hui alloués aux politiques ministérielles de l'action sociale.

La CGT a réitéré son attachement à ce que les chantiers en question ne participent pas à une cassure de la gestion des personnels par leurs administrations et leurs ministères – scénario d'intégration des personnels en question au Ministère de l'intérieur.

V: Pour une autre politique de l'emploi. Des milliers de suppressions d'emplois et des services exsangues, c'est le triste bilan des pertes d'emplois au sein des préfectures et des directions interministérielles depuis 2010!

30 % des personnels sont par ailleurs âgés de 55 ans et plus !

D'innombrables postes demeurent vacants!

Dans le même temps, au moyen notamment du décret confiant aux préfets le recrutement des agents non-titulaires au sein des DDI et dans le contexte de la loi portant transformation de la loi portant transformation de la fonction publique, la précarité de l'emploi est de plus en plus conséquente.

À l'opposé des politiques menées, la CGT a demandé:

- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,**
- La définition d'un **plan pluriannuel de recrutement,**
- Le recrutement de fonctionnaires et de non d'agents non-titulaires, **la titularisation** de ces derniers,
- La nécessité de recruter de personnels fonctionnaires bénéficiant de cycles de formation initiaux et continus leur permettant de mettre en œuvre les missions de service public, y compris les plus complexes, à l'opposé de la mise en œuvre d'une logique dite de compétences rares – par le recrutement potentiel d'agents non-titulaires sous la forme de contrats dits de projet autorisés par la loi portant transformation de la fonction publique – et d'interdépartementalité des services.

Même si les différents points soulevés par la CGT ont fait l'objet d'un échange contradictoire, peu de réponses ont été apportées.

Notons tout de même qu'une extension du périmètre de l'ATE au-delà des cinq ministères d'ores et déjà impactés, de même que différentes agences et opérateurs, ne semble ne pas être envisagée, que le PSATE n'aurait pour seule vocation que de « stabiliser » les réformes déjà engagées (sic!), qu'une mobilité plus facile des personnels est tout de même recherchée au titre des chantiers RH de convergence, que même si le PSATE a un lien direct et indirect avec les missions et leurs conditions de mise en œuvre, il n'y aurait pas matière à consulter les comités techniques ministériels... Sur la question de l'indépendance de l'inspection du travail et de ses agents, il a été demandé de faire remonter à la DMAT les problèmes qui pourraient se poser...

Sur le reste, **force est de constater l'existence et le creusement des désaccords existants** sur de nombreux sujets comme ceux de l'emploi ou encore des droits et des garanties des personnels, etc.

.../...



Pour la CGT, c'est d'une autre conception de la fonction publique de l'État dont les personnels, les citoyen·nes et les usager·es ont besoin.

Une fonction publique au service de la satisfaction des droits fondamentaux et des besoins, une fonction publique dotée des moyens budgétaires nécessaires à la mise en œuvre pleine et entière des missions, de fonctionnaires régis par le statut général des fonctionnaires garantissant les principes d'égalité, de responsabilité et d'indépendance, une fonction publique reposant sur des directions et des ministères dotés de réseaux déconcentrés et des chaînes de commandements ad hoc.

Dans un tel contexte, **la CGT a signifié qu'elle ne s'engagerait pas dans un travail visant à amender le PSATE** dès lors que la conception de la fonction publique de l'État portée par la CGT est opposée à celle mise en œuvre et proposée par le ministère de l'Intérieur et plus largement les pouvoirs publics actuels.

La CGT appelle les personnels à faire du 5 octobre une puissante journée de mobilisation par la grève et dans les manifestations pour imposer d'autres choix.

Elle l'a d'autant plus signifié que le projet de loi de finances 2022 présenté au conseil du ministre du 22 septembre s'avère totalement inacceptable dès lors que différents ministères du périmètre ATE seront impactés par de nouvelles et conséquentes suppressions d'emplois.

Vous avez dit « Plan stratégique » ?